

# Chambr'Agri 14

Lettre d'information de la Chambre d'agriculture du Calvados



## Positivons 2021 !



2020 aura bouleversé toutes nos certitudes, notre liberté de circulation, nos relations sociales et nos convictions sur la maîtrise du risque sanitaire.

Le principe de précaution apparu depuis une trentaine d'années, censé nous mettre à l'abri, ne nous permet pas de lutter contre la force de la nature. Ce constat nous prouve l'importante nécessité d'une recherche imaginative et performante afin de préparer le futur de l'agriculture, mais aussi l'avenir de la société.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2021 avec tout d'abord la santé pour vous et vos proches, la réussite afin que votre métier, notre métier vous apporte épanouissement et satisfaction tant sur le plan professionnel que personnel.

Jean-Yves HEURTIN • Président de la Chambre d'agriculture du Calvados

### ACTUALITÉ

## Plan de relance en faveur de l'agriculture : une opportunité à saisir !

*Le Plan de Relance consacre 1,2 milliard d'euros à l'accompagnement de la chaîne alimentaire et en premier lieu aux agriculteurs. Un objectif central : reconquérir notre souveraineté alimentaire. Extrait avec quelques mesures phares.*

#### 3 axes d'aides à l'investissement

**Prime à la conversion** : aide à l'investissement pour des équipements plus performants en matière environnementale (réduction des intrants, économie de ressources - notamment en eau - adaptation face aux aléas climatiques). Deux appels à projets sont ouverts entre le 4 janvier 2021 et 31 décembre 2022 : voir le site internet des Chambres d'agriculture de Normandie, rubrique « Aide à l'investissement matériels et protection des cultures »

**Plan Protéines Végétales** : financement pour investir en matériel de culture, récolte et séchage d'espèces riches en protéines, ou développement de sur-semis de légumineuses fourragères.

**Financements concernant les bâtiments d'élevage** : équipements dédiés à la biosécurité, au bien-être animal, aux élevages plein air.

#### Autres mesures

« **Bon Bilan Carbone** » : destiné aux

agriculteurs installés depuis moins de 5 ans pour réduire l'empreinte carbone de leur exploitation : réalisation d'un bilan carbone individualisé, avec prise en charge à hauteur de 90%.

**Crédit d'impôt HVE** pour une durée de 2 ans pour les exploitations certifiées. Crédit d'impôt Bio prolongé pour 2021.

**Aides à la plantation de haies bocagères.**

**Aide à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans :**

- 4 000 € maxi sur un an pour un salarié à temps plein. Montant proratisé en fonction du temps de travail et de la durée du contrat,
- contrats de travail engagés du 1er août 2020 au 31 janvier 2021.

**Aide au recrutement des apprentis :**

- aide de 5 000 € pour un apprenti de moins de 18 ans et/ou de 8 000 € pour un apprenti majeur préparant un diplôme allant jusqu'au master,
- date limite d'engagement du contrat d'apprentissage : 28 février 2021

Pour que vos projets puissent bénéficier du plan de relance, **nos équipes se mobilisent** pour vous informer et vous accompagner au fil de la parution des mesures. Pour en savoir plus, contactez nos conseillers référents :

**Bilan Carbone :**

Florine GERVAIS - 07 64 37 24 82

**Crédit d'impôt HVE :**

Bruno MOUREY - 06 74 93 37 70

**Plan haies :**

Emilie CHERON - 06 07 60 40 32

**Bâtiment, biosécurité et bien-être en élevage :**

Sylvain KIENZ - 06 42 35 51 63

Charlène JAVON - 02 31 47 22 48

**Prime à la conversion et financement de matériel et équipements :**

Gilles FORTIN - 07 64 37 23 95

**Mesures Bio :**

Sophie CHAUVIN - 06 72 01 16 36

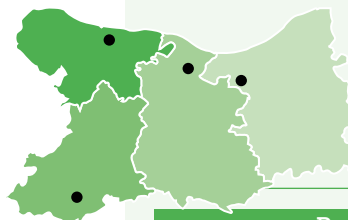
**Emploi :**

Jean-Marc MORCET - 06 80 44 40 27.

Elisabeth Pirat

02 31 70 25 18

e.pirat@calvados.chambagri.fr



Bessin

## JURIDIQUE

### Plantations et relations de voisinage

La faculté de planter est un droit détenu par tout propriétaire, dans la mesure où il ne porte pas atteinte à la propriété voisine. Pour réduire les risques de désagréments entre voisins, une distance minimale entre le centre du tronc des arbres, arbustes et arbrisseaux, prise au niveau du sol, et la limite séparative des propriétés existe. Cette règle de distance s'applique peu importe que les arbres soient isolés, groupés en bois, aient eu une apparition spontanée, soient issus d'une plantation et voués à un développement plus ou moins conséquent.

Cette distance est donnée par les usages locaux du Calvados, ou, à défaut par l'article 671 du Code Civil :

- les poiriers et pommiers de haute tige doivent être implantés à au moins 2,33 mètres de la propriété voisine.
- les autres arbres, arbustes ou arbrisseaux d'une hauteur maximum de 2 mètres, ne peuvent être présents qu'à une distance minimale d'un demi-mètre du fonds voisin.

- les autres arbres, arbustes ou arbrisseaux de plus de 2 mètres, doivent être implantés à au moins 2 mètres de la limite des deux propriétés.

En cas de non-respect, le voisin peut exiger que les arbres, arbustes et arbrisseaux implantés à une distance inférieure, soient arrachés ou réduits à la hauteur voulue, sauf quelques exceptions (acte authentique, division de parcelles ou prescription trentenaire).

Indépendamment des éléments déjà évoqués, l'article 672 du Code Civil donne la possibilité à la personne qui subit l'avancée des branches de son voisin sur sa propriété, d'exiger qu'il les coupe au niveau de la limite séparative.

A cela s'ajoute la responsabilité du propriétaire pour les dommages causés par l'un de ses arbres, et pouvant conduire à réparations au titre de la responsabilité civile (article 1240 du code civil).

Céline DUREUIL-BOULLIER

02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

## PRODUITS PHYTOSANITAIRES

### Quand vente et conseil se séparent

Le décret d'octobre 2020 instaure une séparation capitalistique et de gouvernance des structures de vente et celles de conseil en matière de produits phytosanitaires. A compter de ce début d'année 2021, le conseil de préconisation sur la protection sanitaire de vos cultures ne peut se faire que par une structure de conseil agréée et indépendante de la vente de ces produits, comme votre Chambre d'agriculture.

De plus, ce décret introduit une nouvelle forme de conseil, le **conseil stratégique phytosanitaire** (CSP), comme étape progressivement obligatoire pour renouveler votre certificat Certiphyto. Ce conseil se veut être un rendez-

vous privilégié, avec un conseiller spécifiquement formé, permettant de prendre du recul sur la stratégie adoptée pour lutter contre les bio-agresseurs de vos cultures et optimiser vos pratiques phytosanitaires de manière adaptée à votre exploitation.

Les entreprises en agriculture biologique ou certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) de niveau 3 en seront toutefois dispensées. La Chambre d'agriculture se met à votre disposition pour vous accompagner dans ces changements.

Emmanuel Gsell

02 31 47 22 91

emmanuel.gsell@normandie.chambagri.fr

### L'avenir de la PAC en question au Molay-Littry

Les négociations sont en cours pour définir ce que sera la Politique Agricole Commune (la PAC) pour la période 2021-2027. Dans ce cadre, le Ministère de l'Agriculture a chargé la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) d'organiser le débat ImPACTons ! afin de recueillir les visions, les attentes et propositions des citoyens.

Un débat, animé par les Chambres d'agriculture, a eu lieu en octobre au Molay Littry. Il a rassemblé 54 personnes, dont une quinzaine d'agriculteurs, habitants du Bessin, représentants d'associations environnementales, conjoints d'agriculteurs, étudiants ou encore élus.



Les participants ont pu réfléchir sur l'avenir de la ruralité et la place de l'agriculture dans les territoires. Voici quelques une de leurs propositions :

- augmenter les prix des produits alimentaires pour mieux rémunérer les agriculteurs et protéger les prix agricoles,
- accroître sensiblement l'offre en produits alimentaires de qualité (type label) en y consacrant les moyens de la PAC,
- valoriser économiquement les services rendus pour la préservation de l'environnement (stockage carbone, biodiversité, ...) et simplifier les dispositifs existants.

Au-delà des propositions, le partage de la question fondamentale de l'avenir de l'agriculture entre agriculteurs et non agriculteurs a été fortement apprécié.

Dans le cadre du débat ImPACTons!, la Commission remettra au Ministre un compte rendu de toutes les contributions. Le gouvernement aura l'obligation de communiquer sur sa décision de suivre ou non l'avis des citoyens et la manière dont il procédera.

Clément Chevalier

02 31 51 66 34

c.chevalier@calvados.chambagri.fr



## Bocage

## Maïs : des essais pour limiter les interventions phytosanitaires

Le 6 juillet, les membres du groupe 30 000 ont participé à une **visite de champs** sur lesquels des **alternatives aux traitements phytosanitaires** ont été testées :

- désherbage mécanique avec herse étrille suivi d'un passage chimique,
- binage en rattrapage après un 1er passage chimique,
- comparaison de maïs implanté sans labour après destruction de la prairie temporaire avec ou sans glyphosate,
- comparaison labour et déchaumage sans glyphosate.



Cet après-midi d'échanges a permis d'expliquer les conditions agronomiques favorables à la limitation d'herbicides sur maïs. En s'appuyant sur les expériences de ceux qui pratiquent depuis plusieurs années, les agriculteurs ont pu mesurer la faisabilité technique, économique et organisationnelle.

### Avec ou sans glyphosate ?

Les résultats sont intéressants dans les conditions de l'essai 2020. Malgré l'absence de labour, l'intervention phytosanitaire post-levée était suffisante. Sans glyphosate, les 4 déchaumages (au lieu de 2 avec glyphosate) ont permis d'obtenir une meilleure implantation grâce, certainement, au sol plus finement préparé mais ont conduit à un surcoût de 30 €/ha et un temps de travail supplémentaire de 30 minutes/ha.

Le désherbage mécanique et l'implantation sans glyphosate et sans labour vont continuer d'être travaillées par le groupe afin d'optimiser au maximum la réduction des herbicides sur maïs, culture plus facile à désherber mécaniquement avec un risque

limité sur le rendement et sur le coût de production. Si vous le souhaitez, venez découvrir le groupe 30000 lors des prochaines rencontres.



Sarah Cavenel  
02 31 68 65 70

s.cavenel@calvados.chambagri.fr

## Pays d'Auge

## Zones non traitées en bordure des points d'eau

L'utilisation des produits phytosanitaires est soumise à plusieurs conditions d'emploi dont les zones non traitées (ZNT). Il existe 3 types de ZNT : aquatique, zone non cultivée adjacente (ZNCA) et riverains. Nous n'abordons ici que les ZNT eau : les ZNT ZNCA ne sont pas définies officiellement et les ZNT riverains méritent un article complet. Les ZNT eau doivent être respectées en bordure des points d'eau, c'est-à-dire, dans le Calvados, auprès de tous les tracés ou points bleus figurant sur les cartes IGN et / ou sur la carte Police de l'eau.

Les cours d'eau busés ou enterrés et les erreurs cartographiques ne sont pas concernés. Les ZNT peuvent être de 5, 20 ou 50 m. Celles de 20 et 50 m sont réductibles à 5 m à condition d'avoir une bande enherbée de 5 m en bordure du point d'eau et d'utiliser des buses anti-dérive.



### Dispositif végétalisé permanent

Attention : si la phrase «Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.» est indiquée sur le produit, la ZNT n'est pas réductible en-deçà de cette largeur.

Nous vous conseillons d'implanter une bande enherbée de 5 m auprès de tous les points d'eau et ne pas appliquer de produits nécessitant un DVP de plus de 5 m dans les parcelles concernées.

Le bon respect des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires est soumis à contrôle. D'autres règles existent, il est important de lire les étiquettes avant utilisation.

Anais Vandewalle  
02 31 31 87 62

a.vandewalle@calvados.chambagri.fr

## Plaine

## Des producteurs visitent le marché de gros de Caen

En septembre, une vingtaine de producteurs en fruits et légumes du Calvados et de la Manche se sont réunis suite à l'invitation du Marché Gros de l'Agglomération Caennaise (MGAC) et de la Chambre d'agriculture du Calvados.

Cette matinée avait pour objectifs de présenter un état d'avancement des travaux du site Soliers via une visite du chantier, les atouts et opportunités pour les producteurs de travailler avec le MGAC, mais aussi de présenter les conditions d'accès au futur carreau des producteurs.

### Un bâtiment neuf à Soliers

Sur le site de Soliers, les producteurs ont pu découvrir le bâtiment totalement sorti de terre. Une visite autour du site leur a permis d'apprécier la superficie du site et ses futurs aménagements, notamment les parkings et la gestion du tri des déchets. Les producteurs ont également pu visiter l'intérieur du bâtiment en arpentant l'allée centrale du Marché jusqu'à l'emplacement du carreau des producteurs.

La visite s'est poursuivie par une présentation du projet et des conditions tarifaires pour



les producteurs et ensuite les responsables du MGAC ont répondu aux nombreuses questions des producteurs présents. L'ouverture du Marché de gros aura lieu fin février 2020.

### Calvados



Cette réunion s'est déroulée grâce au soutien du Conseil Départemental du Calvados.

Si vous êtes intéressé par le projet du carreau de producteurs sur le Marché de Gros, n'hésitez pas à contactez-nous.

Elodie Hardy Metayer  
02 31 70 25 63

elodie.hardy-metayer@normandie.chambagri.fr





## FORMATION

# Je prépare l'avenir, je développe mes compétences



Participez aux formations organisées par la **Chambre d'agriculture**.

### DUER : rédiger mon document unique d'évaluation des risques

Je sécurise mon travail et celui de mes salariés.

1j : 19 février à BAYEUX ou le 4 février à  
HEROUVILLE

Emeline LEGROS  
02 31 51 66 46

### Aménager mon parcellaire pour valoriser l'herbe pâturée

Je définis la taille des parcelles, les chemins  
d'accès et les points d'abreuvement.

1j : 2 février à VIRE

Céline PORET  
02 31 68 95 20

### Pâturer plus avec un robot de traite

Je valorise mieux l'herbe pâturée avec un  
robot de traite.

1j : 11 février à VIRE

Céline PORET  
02 31 68 95 20

### HVE : certification environnementale de niveau 1,2 et 3 FMD

Je valide ma certification environnementale  
de niveau 1 pour réduire les contrôles. Je me  
prépare pour HVE2 et HVE3.

11 et 22 février à HEROUVILLE + travail en  
autonomie

Catherine GODET  
02 31 70 25 04

### Premiers secours : savoir intervenir

Comment se comporter en cas d'accident  
humain dans votre exploitation et intervenir  
efficacement.

1j : 16 février à VIRE

Céline PORET  
02 31 68 95 20

### Piloter mon troupeau au pâturage

Les règles de décision au quotidien : entrée,  
sortie des animaux, fauche, ration à l'auge.

1j : 10 février à LISIEUX..

Marie GARETIER  
02 31 31 87 63

### Optimiser la fertilisation de fond : phosphore, potasse, chaux et oligo- éléments

J'optimise mes intrants pour une meilleure  
fertilité du sol.

1j : 4 février 2021 à THURY-HARCOURT

Céline PORET  
02 31 68 95 20

### Gérer le bien-être animal des volailles à l'abattoir

Je respecte la réglementation et les bonnes  
pratiques en matière de bien-être animal et  
j'obtiens le certificat de compétence.

1j : 3 février à HEROUVILLE

Mathilde ROSETTE  
02 31 70 25 59

Informez-vous, inscrivez-vous sur : [normandie.chambres-agriculture.fr](http://normandie.chambres-agriculture.fr) - rubrique formation.

## AGENDA

### 4<sup>e</sup> Forum Champs d'innovation

Le 4 février 2021, à Mont Saint Aignan (76)

Une journée pour découvrir des solutions  
innovantes issues des travaux de recherche et  
développement, directement applicables au sein  
de votre exploitation agricole.

Contact : Dorothee Liesse  
02 31 47 55 44

# Champs d'innovation

Solutions pour les agriculteurs de Normandie

### Prophylaxie tuberculose bovine

La nouvelle campagne bovine est lancée.  
L'arrêté ainsi qu'une vidéo explicative sont  
disponibles sur cette page (GDS14) :

<https://bit.ly/380ZpqW>.

Contact :

Corantine CHEVALIER - GDS Calvados  
02 31 44 86 87.

L'évolution du contexte sanitaire pourrait  
nous amener à reporter ces formations  
ou événements.

Contactez-nous afin de vous assurer  
qu'ils ont bien lieu.

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



## Pilotez votre fertilisation azotée sur blé et colza avec

# mes satimages

- Données moyennes à la parcelle (biomasse, doses calculées)
- Carte de variations intraparcellaires
- Fichiers de modulation adaptés à votre console

### Nous contacter pour plus de renseignements

- 1 Antenne Plaine  
02 31 53 55 00
- 2 Antenne Bessin  
02 31 51 66 33
- 3 Antenne Bocage  
02 31 68 11 16
- 4 Antenne Pays d'Auge  
02 31 31 31 85

